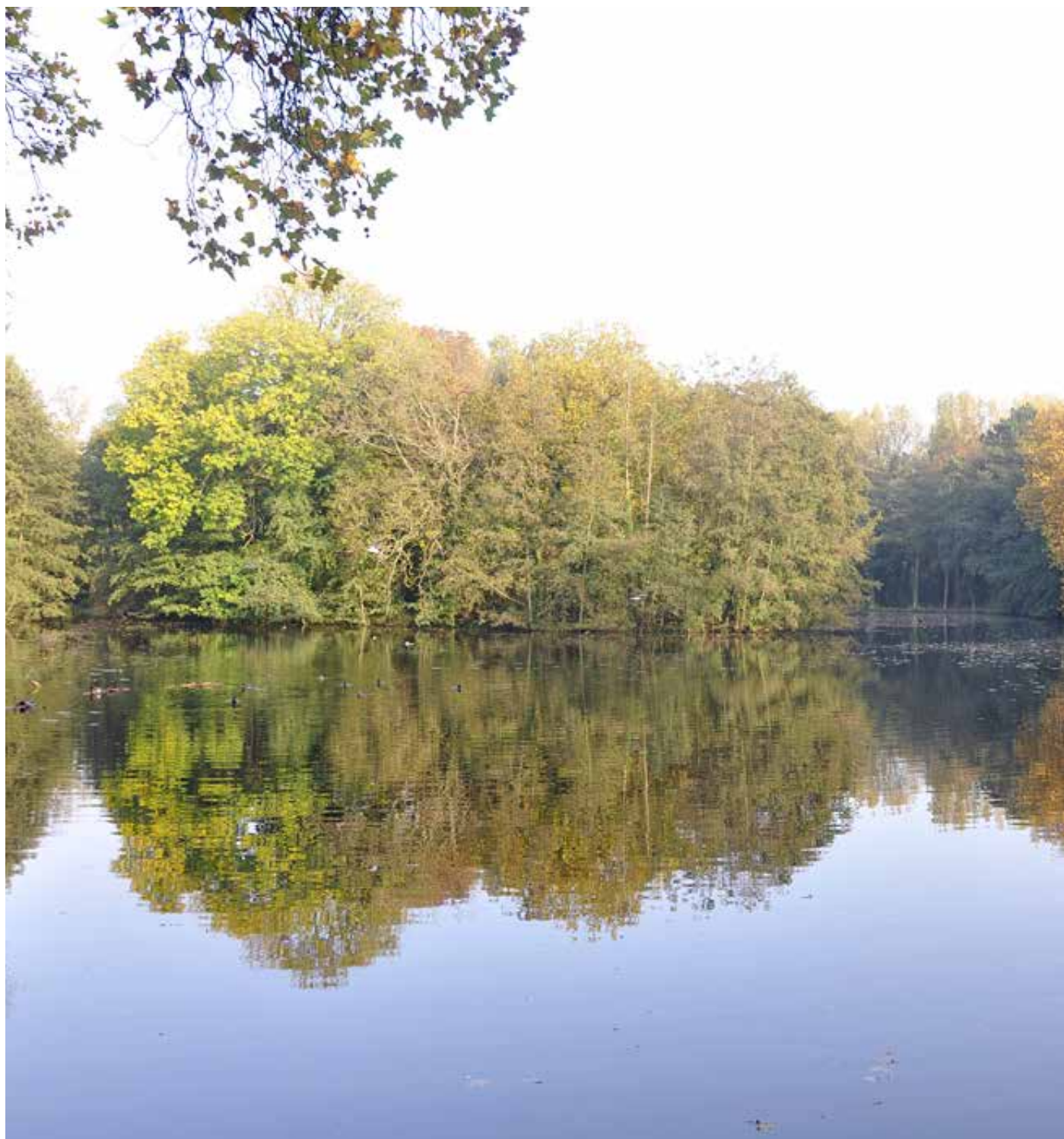


Liaisons

SAINT-LAURENT-BLANGY



Bulletin Municipal d'Informations n° 292

Juin 2020



VILLE DE SAINT-LAURENT-BLANGY
www.saint-laurent-blangy.fr



Chères Immercuriennes, chers Immercuriens

Le lundi 25 mai dernier, j'ai installé le conseil municipal que vous avez élu le dimanche 15 mars dernier. Un conseil renouvelé, prêt à relever le défi des six années qui arrivent. Sachez que nous sommes déjà tous au travail, et que nous avons la ferme intention de rattraper le temps, pour permettre à notre belle commune de reprendre une vie « presque » normale. Nous travaillons d'ailleurs, entre autres, sur les accueils de loisirs de cet été qui permettront à nos plus jeunes de retrouver, eux aussi, une partie de leur vie sociale, en toute sécurité bien entendue.

Au travers de ce magazine, vous trouverez toutes les informations pratiques dont vous aurez besoin pour passer un été serein à Saint-Laurent-Blangy. Et même si, petit à petit, la vie reprend son cours, il vous faudra encore vous montrer prudent. Pendant plus de deux mois, vous avez fait preuve d'une exemplarité remarquable pour mettre à mal cette épidémie. Le combat n'est pas terminé, mais sachez que nous faisons tout ce qui est possible pour que chacun d'entre nous retrouve, au quotidien, et en toute sécurité, un peu de son espace personnel.

Au plaisir de vous voir ou de vous revoir dans notre belle commune

Nicolas Desfachelle

Maire de Saint-Laurent-Blangy

Vice-Président de la Communauté Urbaine d'Arras

Conseil Municipal Adjoints :



Christophe Lourme
Chargé des projets éducatifs et culturels, de la jeunesse et des affaires patriotiques



Laurence Fachaux-Cavros
Chargée de la solidarité, de la santé et de l'analyse des besoins sociaux et économiques



Fabrice Capron
Chargé des affaires générales, des ressources humaines et des finances communales



Béatrice Wozniak
Chargée de la participation citoyenne et du développement durable



Nicolas Kusmerek
Chargé de l'urbanisme opérationnel, du commerce et du suivi des dossiers communautaires



Lise Marie Martel
Chargée de l'Etat civil et de la vie associative



Philippe Mercier
Chargé des travaux, du cadre de vie, de la sécurité des biens et des personnes, des établissements recevant du public et du cimetière



Karine Goube
Chargée des sports

Conseillers municipaux délégués :



Frédéric Houplain
Chargé de l'aménagement urbain



Nathalie Cartigny
Chargée de l'éducation à l'environnement et des affaires scolaires



Pierre-Marie Souillard
Relations avec les établissements de santé pour personnes âgées et handicapées

Conseillers municipaux :



Fatima Attini



Fabienne Camus



Serge Bruneau



Angélique Delmeiren



Jean-Christophe Cambier



Maggy Janssonne



Christophe Coupard



Aurélie Littaye



Lucas Chassagne



Corinne Mercier



Alain Steux



Sandrine Nowak



Marc Labur



Laura Olender



Thierry Plouviez



Florence Caudron



Jean-Fabrice Pinguin

Le débat d'orientation budgétaire derrière des chiffres..... des actions

Retardé à cause de l'épidémie du coronavirus, le débat d'orientation budgétaire était au menu du conseil municipal du mercredi 3 juin dernier. Sur la base d'un rapport d'orientation budgétaire, Fabrice Capron, adjoint aux finances, a concocté un document clair, explicite et très complet. Et c'est Nicolas Desfachelles, le premier magistrat, qui a présenté à ses collègues ce document. Avec dans un premier temps une rétrospective des principales recettes et dépenses de la période 2014 – 2019 pour ensuite évoquer les orientations 2020.



Sur le volet recettes, nous avons pu constater une diminution de 800 000,00 € sur la précédente mandature. Soit une diminution de près de 9,00 % alors que la tendance moyenne nationale est de + 3,1 %. La mise en œuvre d'une méthode de priorisation des choix et d'optimisation de la dépense publique, préférée à l'augmentation de la charge fiscale, a permis de réaliser une économie de 500 000,00 € en dépenses. Ainsi, nous avons connu une diminution de 7,00 % alors que la tendance nationale est une hausse de + 3,6 %.

Un budget n'étant que la mise « en musique » des choix politiques, une présentation des principales réalisations du précédent mandat fut effectuée en matière d'éducation, de sport, de jeunesse, de cadre de vie, d'urbanisme, de culture et fêtes, de solidarité et de petite enfance.

Le maître mot pour l'année 2020 sera : PRUDENCE « Il y aura des pertes dans les recettes, notamment à cause de la fermeture de la base nautique durant le confinement. Le retour à un fonctionnement normal risque d'être long. » La crise sanitaire a engendré de nombreuses dépenses imprévues. A titre d'exemple, 30 000 € ont été dépensés pour l'acquisition de masques à destination de la population et des services. « Le déconfinement nécessite de revoir complètement le fonctionnement des services et l'installation de nombreux ouvrages de protection, mais aussi la mise à disposition de bornes de gel hydroalcoolique. »



Il a donc été décidé de mettre en place en 2020 un budget de transition permettant de répondre tant financièrement qu'humainement aux différentes sollicitations. Le tout sans toucher à la fiscalité locale !

« Nous allons profiter de cette année de transition pour se projeter et imaginer l'avenir de Saint-Laurent-Blangy. »

En matière d'investissements, pour 2020, nous priorisons les actions suivantes :

- mise à jour et remplacement de matériels informatiques.
- fin des travaux d'adaptation pour l'accessibilité des personnes à mobilité réduite.
- lancement d'une nouvelle phase de requalification de l'éclairage public. Elle consiste au remplacement des anciennes ampoules par des systèmes de LED, générateur d'économies non négligeables.
- mise en place d'un ombriwatt, un concept innovant qui consiste à disposer sur un abri des panneaux solaires afin de pouvoir charger les véhicules électriques.
- achat de caveaux et colombarium.
- nouvelle tranche de vidéosurveillance.
- financement d'études pour l'aménagement urbain.
- achat de matériel divers pour le bon fonctionnement des services.

Le montant total de ces investissements avoisine les 1 M€, quasiment intégralement pris en charge en auto financement.



Infos pratiques :



Je dois déposer une demande de carte d'identité ou de passeport, que dois-je faire ?

Vous procurer le dossier papier auprès de l'accueil de la mairie, il vous sera alors précisé la liste des pièces à produire. Vous pouvez également retrouver cette liste sur le site internet de la ville.

Une fois le dossier complété et les pièces rassemblées, vous pouvez, afin de faciliter le traitement par le service, effectuer une pré-demande sur le site internet de l'ANTS à l'adresse suivante : ants.gouv.fr

Vous pourrez ensuite vous rendre sur le site internet de la ville : www.saint-laurent-blangy.fr afin de prendre rendez-vous pour l'enregistrement de votre demande, à raison d'une personne par créneau. Une fois la démarche effectuée, vous recevrez un sms qui vous préviendra que votre pièce d'identité est disponible à la mairie et qu'il vous est possible de venir la récupérer. **Renseignements :** [passeport-cni@saint-laurent-blangy.fr](mailto: passeport-cni@saint-laurent-blangy.fr)



Je souhaite me marier, célébrer des Noces ou encore un parrainage républicain ?

Si vous habitez la commune ou l'un de vos parents, vous pouvez contacter le service Etat Civil afin de convenir d'une date de cérémonie et de constituer le dossier administratif.



Mon partenaire et moi-même souhaitons nous pacser ?

Pour cela, il vous faut être domiciliés tous les deux dans le même logement. Le service Etat-Civil est là pour vous accompagner dans la démarche, il vous remettra un dossier qu'il faudra compléter et rendre afin d'obtenir à l'issue, une attestation de Pacs.

Renseignements par téléphone au 03.21.50.14.00 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@saint-laurent-blangy.fr



Le recensement militaire, pour qui et quand dois-je le faire ?

Vous venez d'avoir 16 ans, vous devez effectuer cette démarche qui est obligatoire pour passer ensuite vos examens, permis de conduire, concours et autres. Pour cela, il suffit de vous rendre à l'accueil de la commune de votre domicile muni de votre carte d'identité en cours de validité et du livret de famille de vos parents. Une attestation de recensement vous sera alors remise qu'il faudra garder précieusement !

Renseignements par téléphone au 03.21.50.14.00 ou par mail à l'adresse suivante : accueil@saint-laurent-blangy.fr



Je dois m'inscrire sur les listes électorales, quelle démarche ?

Vous rendre à l'accueil de l'hôtel de ville muni de votre carte d'identité en cours de validité, d'un justificatif de domicile à votre nom de moins de 3 mois à la date du dépôt du dossier (facture électricité, eau, gaz...). Vous aurez à compléter et à signer un formulaire d'inscription. Votre carte d'électeur vous sera ensuite envoyée à votre domicile. L'inscription est également possible en ligne directement sur le site <https://www.service-public.fr>



Je cherche un logement, où dois-je m'adresser ?

Vous pouvez retirer le dossier de demande de logement auprès du service Habitat de la ville. Une fois celui-ci complété et redéposé, il sera enregistré, un numéro unique vous sera alors attribué qui correspond aux références de votre demande. Si vous le souhaitez, vous pourrez ensuite solliciter un rendez-vous avec le service pour obtenir des conseils dans vos démarches ou pour bénéficier d'un appui auprès des bailleurs sociaux. La demande est réalisable sur le

site : <https://www.demande-logement-social.gouv.fr>



Je souhaite louer une salle pour organiser un repas de famille, de mariage, d'anniversaire, quelle démarche dois-je effectuer ?

Dans un premier temps, il s'avère nécessaire de se renseigner sur la disponibilité de la salle. Pour cela, il vous faut appeler l'accueil de la mairie qui vous mettra en contact avec l'agent en charge de la location de salles. Un courrier de demande de réservation sera ensuite à adresser à Monsieur le Maire afin que la date soit bloquée à votre nom. Vous serez alors destinataire d'un courrier accompagné d'un dossier de demande de salle qu'il vous faudra redéposer auprès du service accompagné d'une attestation d'assurance. Un versement d'arrhes correspondant à 25% du montant total du coût de la réservation vous sera ensuite demandé lors de la signature du contrat de location.



Je dois réaliser des travaux ou aménagements à mon domicile, quelles démarches dois-je effectuer ?

Il vous suffit de vous rendre au service urbanisme qui vous remettra le dossier de déclaration préalable ou de permis de construire en fonction des travaux que vous avez à réaliser. Les imprimés sont également disponibles sur le site internet de la ville à la rubrique « pratique » puis « urbanisme – foncier ». Vous pouvez contacter les agents du service urbanisme qui vous informeront des modalités de dépôt du dossier, de la réglementation en la matière ainsi que des délais qui s'appliquent à ces formalités.

Important : Selon le type de travaux que vous souhaitez réaliser, nous vous conseillons fortement de prendre contact avec le service Urbanisme avant tout démarrage (Clôture, toiture, façade, transformation d'un garage en pièce à vivre...)



Les démarches liées au cimetière ?

Je souhaite acheter une concession, une urne ou une cavurne, cette démarche s'effectue également au service urbanisme – foncier – cimetière. Il vous suffit de vous rendre en mairie afin d'obtenir l'ensemble des renseignements relatifs aux tarifs et emplacements au cimetière...



Comment prendre un rendez-vous avec Monsieur le Maire ?

Plusieurs possibilités s'offrent à vous, **contacter le secrétariat au 03.21.50.14.00** ou l'effectuer par mail à l'adresse suivante : mairie@saint-laurent-blangy.fr

Il est également possible de prendre ce rendez-vous en vous rendant sur le site internet de la ville : <http://www.saint-laurent-blangy.fr/demande-de-rendez-vous>



Vous rencontrez des difficultés financières, alimentaires, vous devez

déposer une demande de R.S.A., un dossier d'aide sociale (maison de retraite, foyer pour personnes handicapées, aide-ménagère...), mais aussi demande d'A.P.A. Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) a pour vocation de vous aider, vous informer et vous orienter dans vos démarches, il reçoit également les personnes souhaitant effectuer une domiciliation. L'accueil est organisé sur rendez-vous exclusivement. **Tél. : 03.21.50.79.96**

L'ensemble des documents utiles sont disponibles en ligne, il vous suffit de vous connecter sur les sites des différents partenaires :

La Maison Départementale des Personnes Handicapées (M.D.P.H.) pour toutes les demandes relatives au handicap : <https://mdphenligne.cnsa.fr/mdph/62>

Le Conseil Départemental pour les demandes liées à l'aide sociale : <https://www.pasdecalais.fr/Solidarite-Sante>

La Caisse d'Allocations familiales pour les demandes de prestations familiales, allocations logement, R.S.A. : <https://www.caf.fr>



Vous êtes demandeur d'emploi et souhaitez bénéficier de la carte de transport « ELAN »,

le C.C.A.S. assure une permanence le jeudi pour la délivrance de l'attestation nécessaire pour retirer votre carte auprès d'Artis, ceci au tarif de 15€ pour un trimestre.

Vous pouvez également bénéficier, en fonction de vos ressources, de la tarification solidaire pour les transports en commun. Plus de précisions sur les conditions pour en bénéficier : www.bus-artis.fr



Je dois effectuer des formalités scolaires

(inscriptions école, cantine, garderie) ou liées à la jeunesse (Accueil récréatif du mercredi, centres de loisirs, séjour neige, Pass'jeunes...), le service Education-Jeunesse basé dans l'hôtel de ville se tient à votre disposition pour vous accompagner dans vos démarches. **Contact au 03.21.50.93.34 – 03.21.71.37.37 - 03.21.71.37.38 - education-jeunesse@saint-laurent-blangy.fr**

Vous pouvez retrouver l'ensemble des dossiers et documents directement auprès du service, ou les télécharger sur le site internet de la ville, le portail famille peut également faciliter vos démarches en ligne, n'hésitez pas à le consulter !



Je souhaite postuler à un emploi saisonnier, au service Espaces Verts ou comme animateur au centre de loisirs, quelles démarches dois-je effectuer ?

Il suffit d'envoyer un courrier ainsi qu'un curriculum vitae adressés à Monsieur le Maire, les services de la ville vous recontacteront par la suite afin de vous recevoir et d'étudier votre candidature.



J'ai 20, 30, 35 ou 40 ans d'ancienneté à mon poste, je peux déposer une demande de médaille du travail, comment faire ?

La procédure a évolué depuis 2019, il vous faut maintenant vous connecter sur le site <https://www.demarches-simplifiees.fr/>, vous inscrire en enregistrant votre adresse mail et un mot de passe et commencer la démarche en suivant les instructions. Une fois la démarche finalisée, l'avis du Maire sera à imprimer et à déposer en mairie pour signature de M. le Maire. Vous serez ensuite invité à participer à la cérémonie des médaillés du travail qui se déroule en mairie une fois par an.



Mon enfant aimerait pratiquer un instrument de musique, où dois-je me renseigner ?

Pour obtenir tous les renseignements utiles, vous pouvez contacter directement l'école municipale de musique, située 26 et 28 rue du Général de Gaulle au 06.31.14.60.40 ou par mail : ecolemusique@saint-laurent-blangy.fr

Les inscriptions seront ouvertes aux dates suivantes : 30/06, 01/07, 19/08, 26/08, 02/09 et 30/9. Retrouvez l'ensemble des informations sur le site internet de la ville.



J'ai envie de pratiquer une activité sportive à la Base Nautique, qu'elle soit terrestre (VTT, BMX, tir à l'arc, golf archery, course d'orientation, disc-golf, javelot du nord) ou nautique (canoë, kayak, rafting, hydrospeed, hot-dog, pirogue, stand up paddle), comment réserver ?

Prenez contact par téléphone 03.21.73.74.93 ou par mail basenautique@saint-laurent-blangy.fr pour vérifier la disponibilité des équipements et du personnel aux dates souhaitées et réserver par mail ou par courrier. Que ce soit pour une séance ponctuelle, pour un anniversaire, pour une journée ou une demi-journée multi-activités, pour un séminaire, pour un stage à la semaine ou pour toute autre demande, l'équipe de la base nautique vous apportera un service « sur mesure » répondant à vos désirs. La Base nautique est ouverte toute l'année (fermeture annuelle pendant les vacances de Noël).



Je souhaite trouver un mode d'accueil pour mon enfant, que dois-je faire ?

Si votre enfant a entre 2 mois et demi et 4 ans, vous pouvez effectuer une demande d'admission auprès de Directrice de la crèche municipale « Les Capucines », votre demande sera étudiée en fonction des places disponibles au sein de la structure. Une priorité est accordée aux familles immercuriennes et aux enfants non scolarisés. Pour tout renseignement : 03.21.07.17.05 crechecapucines@saint-laurent-blangy.fr

Vous pouvez également contacter le Relais Petite Enfance (R.P.E.) aux coordonnées suivantes : 03.21.71.17.16 ou 06.09.75.41.79. C'est un lieu d'information, de rencontres et d'échanges pour les parents ou futurs parents,

Retrouvez toute l'info de votre commune sur www.saint-laurent-blangy.fr

pour les assistantes maternelles agréées, pour les enfants et les candidat(e)s à l'agrément. ram@saint-laurent-blangy.fr



Quelles activités se déroulent à la médiathèque ?

En raison de la crise sanitaire, la médiathèque rouvrira le 1^{er} septembre, mais dans l'intervalle, un service de Drive Piéton est organisé depuis le 10 juin 2020, tous les mardis et vendredis de 13h à 19h, réservations sur le site du réseau M <https://www.reseau-m.fr/>, par mail mediatheque@saint-laurent-blangy.fr, ou par téléphone au 03.21.15.30.90.

Vous pouvez accéder à une offre de collections réactualisées de livres, BD, CD, DVD et revues !

Et à partir de septembre, la réouverture des espaces en accès libre et la reprise de rendez-vous réguliers (bébé bouquine, les Ateliers du mercredi, les rendez-vous de lecteurs, rendez-vous participatifs...).

La médiathèque fait aussi partie du Réseau M, qui permet une circulation des documents et des publics sur 8 médiathèques et un accès à une base de 250 000 documents sur un site accessible sur internet : www.reseau-m.fr, où vous sont proposées, avec l'aide du département, des ressources numériques : formation, code de la route, apprentissage de la guitare, langues, musiques, films, livres numériques pour adultes et enfants, livres lus...



Vous recherchez une association au sein de laquelle vous souhaiteriez vous inscrire ?

Retrouvez l'ensemble des associations culturelles, artistiques, sportives, de loisirs ou encore de mémoire ainsi que leurs coordonnées sur le site internet de la ville en vous rendant sur la rubrique « Loisirs » et en cliquant sur l'onglet « associations ».



Comment est organisée la collecte des ordures ménagères sur la commune ?

La collecte s'effectue le jeudi, toutes les semaines pour les ordures ménagères et en raison de la période sanitaire actuellement toutes les deux semaines pour les emballages (conteneurs bleus, couvercles jaunes). Depuis le 8 juin, vous pouvez de nouveau vous rendre à la déchèterie de St Laurent Blangy tous les jours de la semaine du lundi au samedi de 9h à 12h30 et de 13h30 à 18h30, le dimanche de 9h à 13h. Le port du masque y est obligatoire !

Infos pratiques



Horaires d'été de l'Hôtel de Ville :

Du lundi 6 juillet au vendredi 21 août
Du lundi au jeudi : 8h15 à 12h – 13h30 à 16h30
Le vendredi : 8h15 à 12h – 13h30 à 16h

Tél : 03.21.50.14.00 / Fax : 03.21.22.16.20
Rue Laurent Gers, 62223 Saint-Laurent-Blangy
mairie@saint-laurent-blangy.fr

Retrouvez toute l'information sur notre site :
www.saint-laurent-blangy.fr

twitter 
[TWITTER@VILLESLB](https://twitter.com/VILLESLB)

facebook.com/slb62
facebook 
J'AIME 
Rendez-vous sur Facebook

FÊTE FORAINE

A la demande expresse des forains, la fête foraine se tiendra du 27 au 29 juin. Les forains se sont engagés à respecter le protocole sanitaire qu'ils ont défini avec les représentants de l'État. Nous vous rappelons qu'il appartient à chacun de respecter les gestes barrières.



Une Maison du Temps Libre toujours plus accueillante !



Le début d'année 2020 a été l'occasion pour les services municipaux de procéder à la rénovation du sous-sol du bâtiment avec le changement du revêtement de sol, l'application de nouvelles peintures que ce soit sur les murs, les placards, à l'intérieur des vestiaires comme des toilettes.

A cette même période, les services se sont attaqués au rez-de-chaussée en effectuant une réhabilitation complète, tout d'abord, du hall d'entrée et ensuite des toilettes, cela permettant notamment le respect des règles d'accès P.M.R. fixées par l'Agenda d'accessibilité programmé (Ad'AP), cet agenda ayant pour objectif de permettre la mise en conformité de l'accessibilité des bâtiments aux personnes handicapées.

En extérieur, des places de parking réservées aux personnes handicapées ont été installées avec des

bandes podotactiles permettant de cheminer plus facilement vers l'entrée du bâtiment.

La dernière phase vient de débuter, elle consiste à procéder à un rafraîchissement complet des murs intérieurs, à l'installation de cimaises pour protéger les murs, au changement des appliques murales et au remplacement de l'éclairage par la mise en place de leds afin de gagner en consommation d'énergie. Les travaux s'achèveront avec la pose de protections anti-chaieurs sur le dôme d'entrée afin de limiter les excès de températures au moment des fortes chaleurs.

Dès le mois de septembre, chacun pourra profiter de nouveau des locaux, que ce soit à la location pour les particuliers ou dans le cadre de la vie associative dans une Maison du Temps Libre en parfait état !

Le sport va reprendre ses droits

Nicolas Desfachelle, le premier magistrat, a proposé aux associations sportives de reprendre leurs activités. Pas n'importe comment bien sûr, mais en proposant un protocole sanitaire d'accueil pour chaque sport. Zoom sur les clubs immercuriens de tennis de table et de football, dont les présidents nous présentent leur retour aux affaires.

L'Étoile Sportive va retrouver le pré



Philippe Plomb est un président prudent. Comme ses joueurs, il a très envie de retrouver le terrain, mais pas à n'importe quel prix. « Nous avons déposé notre protocole de reprise auprès de la mairie, et nous allons reprendre notre activité, en respectant les règles sanitaires, à compter du lundi 22 juin. » Le président immercurien espère ainsi revoir un maximum de joueurs. « C'est mon inquiétude actuelle. Il nous faut revoir en face à face les joueurs et leur proposer quelques séances d'entraînement avant les vacances. » Pour le moment, les groupes d'entraînement ne doivent pas dépasser neuf joueurs, plus un entraîneur. « Il y va de ma responsabilité. Le maire nous a bien expliqué qu'à partir du moment où il donnait son accord, nous devenions responsables de la situation. Et on sait très bien aussi qu'il y aura peut-être des contrôles. » Reste qu'avec plus de quatre cents licenciés, le club de football est un des éléments moteurs de la commune. « Effectivement, mais il y a désormais un gros travail de communication à faire. Et la réouverture du complexe Georges Cuvilly va nous permettre de remettre le pied à l'étrier. » En espérant aussi que la situation sanitaire s'améliore, « et que nous puissions nous retrouver pour renouer un lien social. »



Les pongistes prêts à claquer la petite balle

Pour pouvoir reprendre leurs activités, Nicolas Desfachelle, maire de la commune, avait demandé aux associations sportives d'envoyer un protocole de reprise. C'est ce qu'a fait Gérard Catoire, le président du Tennis de Table Immercurien (TTI) qui a tenu compte des directives de la fédération française. « Il y avait des points fixes, explique le président Catoire, comme le jeu à deux par table sans changer de côté, ou la nécessité de nettoyer les balles ou encore la table et le filet. Nous avons écrit ce protocole noir sur blanc et l'avons envoyé à la municipalité. » Depuis ce mercredi 17 juin, les pongistes sont donc de retour à la salle Jean-Zay. « Dans notre salle spécifique, il n'y aura que cinq tables. Le mardi soir, nous pourrions ajouter six tables dans la grande salle lors de notre créneau horaire. Il y aura donc vingt-deux joueurs, à ce moment-là, qui pourront pratiquer. » Avec des règles très strictes, car il faudra réserver pour jouer. « On ne pourra pas venir comme ça. Il y aura des rendez-vous à prendre et à respecter pour jouer. » Et ce jusqu'au 15 juillet, date de fermeture de la salle. « Il y a beaucoup de demandes, de jeunes et de moins jeunes d'ailleurs. Nous venons de passer trois mois sans pouvoir pratiquer notre sport préféré, ce qui est assez rare. Là, on a tous envie de taper à nouveau dans la petite balle. » Le président Catoire reconnaît que la situation « est très compliquée. Nous espérons voir ces mesures disparaître petit à petit. »



Bienvenue à **Qipao Beauty**, qui vient d'ouvrir sa boutique 54 Avenue des droits de l'homme. Une nouvelle enseigne qui vient enrichir l'offre existante des services de soins du corps.

Ouverte le lundi de 14h à 19h, du mardi au vendredi de 9h30 à 19h et le samedi de 9h à 19h. Tel : 03 59 25 10 50



Esprit de Paris, votre boutique tendance. Un large choix pour toutes les garde-robes avec un arrivage régulier de nouvelles collections. Essayage possible dans le respect des règles sanitaires.

Ouverte du mardi au samedi de 10h à 12h30 et de 14h30 à 19h. 2 Rue de Versailles. Tel : 03 21 58 52 11



CENTRES DE LOISIRS ÉTÉ 2020 CLÔTURE DES INSCRIPTIONS LE MARDI 23 JUIN 2020

Esprit de Paris Camille Fleurs Peinture Carpentier
Pharmacie des Rosati Presto Pizza Pascaline Esthétique
Friterie Gamand Les Jus d'Elo Coiffeur L'Évasion
Le St Laurent Axel Optique Pizz'à la carte
Boulangerie Kamar & Cécilien Un instant pour soi Coiffeur Id.Hair
les 1001 fleurs Eterni'Ti Friterie Blangy Maq 10

Soyons présents pour nos commerçants et artisans : boulangers, coiffeuses, fleuristes...
Ils ont besoin de nous.

J'invite la population à les soutenir tous, ils contribuent quotidiennement à notre qualité de vie.

Nicolas Desfachelle

Pharmacie Moto Klein Vapote in Peace
Val de Scarpe Le Vincennes VGP Hoben
Les Jardins de Saint Laurent Boucherie
Vétérinaire Vétoscarpe Henri Boucher
Pharmacie Coiffeur So Chic Boulangerie
Élisabeth l'Homel Louise
Meubles Copin Qipao L'Hameçon d'Or DDRepar'
Optical Center Carrefour City Biomonde
Boulangerie St Laurent Immo Ambiance Coiffure
Segard La Taverne des Gaulois ...

REPAS DE FIN D'ANNÉE POUR LES 65 ANS ET PLUS

Les services de la Ville préparent déjà les festivités de fin d'année à destination des seniors de la commune. Compte tenu du contexte sanitaire actuel et de son évolution*, les personnes de 65 ans et plus sont invitées à se prononcer sur leur participation au repas de fin d'année. Le coupon est à retourner ou déposer dans la boîte aux lettres de la Mairie (côté droit de la porte d'entrée) avant le 30 juin.

NOM et Prénom :

Adresse :

Nombre de personnes :

Téléphone :

Participera au repas de fin d'année :

Ne participera pas :

(*Sous réserve que la situation sanitaire en décembre le permette)